

SAMEDI 27 JANVIER

La lecture aux quatre saisons

Les lecteurs qui le souhaitent sont invités tous les trimestres à venir proposer et présenter différents romans ou ouvrages. Organisé par Nicole Vaillant et la municipalité de Barbâtre. De 15h à 16h30, Bibliothèque de Barbâtre - Place de l'église.

VENDREDI 16 FÉVRIER

Les voyageurs du soir, lectures mises en scène autour du thème de la nouvelle

Des lectures de nouvelles fantastiques, SF, policières, romanesques, philosophiques vous attendent ! Laissez-vous surprendre ! Organisé par les bénévoles de la bibliothèque barbâtre, avec le soutien de la bibliothèque départementale de Vendée et la municipalité de Barbâtre.



20h30, Bibliothèque de Barbâtre - Place de l'église, Gratuit. Jauge limitée, fermeture des portes à 20h30.

SAMEDI 17 FÉVRIER

ET DIMANCHE 18 FÉVRIER

Photos d'hiv'Her, exposition photographique

Pour cette dernière édition, photos d'hiv'Her vous invite à découvrir les regards de différents photographes sur les thèmes suivants : A perte de vue, Nostalgie, En noir et blanc, Gourmandise, Volutes.

Samedi et Dimanche de 10h à 12h et de 14h00 à 18h00, Salle Océane - Place de l'église, Entrée libre.

SAMEDI 24 FÉVRIER

Récital de piano Chopin, Beethoven, Litz par Andoni Aguirre

Lauréat de concours internationaux dès l'âge de douze ans, Andoni Aguirre se produit en tant que soliste et chambriste en France et à l'étranger. Il signe régulièrement des bandes originales pour la télévision (France2, Arte, Canal+). Venez découvrir cet artiste d'exception ! Organisé par la municipalité de Barbâtre.

Eglise de Barbâtre, 20h30. Gratuit.

SAMEDI 24 FÉVRIER

ET DIMANCHE 25 FÉVRIER

Exposition multi-collections du club des collectionneurs de l'île de Noirmoutier

Exposition qui est l'occasion pour tous, petits et grands, de découvrir les différents objets qui suscitent la passion des membres de l'association.

Samedi et Dimanche de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, Salle Océane - Place de l'église, Entrée libre.

SAMEDI 17 FÉVRIER, Évènement Tour de France ! TOUS EN JAUNE !

Parez-vous d'un ciré jaune et venez nous rejoindre autour d'un banquet convivial offert par la Communauté de Communes. Un défi kilométrique sera proposé ainsi que différentes animations. Ce rendez-vous sera clôturé par la réalisation d'une photo géante vue du ciel, du plus grand nombre de cirés jaunes ! Renseignements à la Communauté de Communes : 02 51 35 89 89.

Place d'Armes à Noirmoutier-en-l'Île, 12h, Entrée libre.

MOTS DE L'OPPOSITION

LISTE « POUR UN NOUVEAU BARBATRE »

Nous vous présentons nos vœux de bonne santé, épanouissement dans vos activités, et bonheurs partagés avec ceux que vous aimez.

Pour notre commune nous souhaitons que les élus « aux commandes » fassent les choix judicieux, justes et tournés vers l'avenir, de projets dynamiques qui mettront Barbâtre à la place qui lui incombe sur le territoire de l'île et lui donneront une santé sociale, économique et commerciale revigorée.

Une commune doit vivre par et pour ses habitants-citoyens.

Nous vous remercions de vos questions, remarques posées tout au long de l'année et continuerons à être vigilants sur la vie et l'avenir de Barbâtre.

Bonne année 2018. Cordialement.

Mireille Fromentin. Didier Pellemèle. Conseillers d'opposition.

LISTE « BARBATRE 2014 AGIR ENSEMBLE »

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Barbâtre est en cours d'élaboration. Il fixe des règles, parfois très strictes, en matière de construction (dimensions, hauteur, orientation, matériaux, couleurs, etc.). Il succède au POS (Plan d'Occupation des Sols) devenu caduc en 2017.

Cependant, tout le monde peut le constater quotidiennement, certaines règles basiques sont bafouées : caravanes qui pourrissent tranquillement dans des jardins, engins agricoles abandonnés, garages, préaux, auvents, etc., surgis de nulle part.

Il existe aussi un grand n'importe quoi en matière de clôtures alors que les règles sont précises (hauteur, couleur et matériaux en particulier). Si on veut conserver le caractère unique de Barbâtre (et de l'île en général), la Municipalité devrait se montrer beaucoup plus vigilante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cela s'applique également aux nombreux affichages « sauvages », laissant penser que chacun peut faire ce qu'il veut, quand il veut.

La pollution visuelle est un fait qui s'aggrave d'année en année.

Régis Perrier / Juliette Seguin

ARRIVEE DE MONSIEUR DIDIER PELLEMELE AU CONSEIL MUNICIPAL

La municipalité de Barbâtre souhaite la bienvenue à Monsieur Didier PELLEMELE, remplaçant de Monsieur Guy MODOT, au sein du Conseil municipal depuis le 14 novembre 2017.

Monsieur MODOT a souhaité quitter la commune, une décision personnelle actée par les instances communales et communautaires, nécessitant son remplacement.

La municipalité regrette toutefois que de ce fait, la commune de Barbâtre perde un représentant au sein de la communauté de communes jusqu'à la fin du présent mandat.

La P'TITE BALISE est disponible en mairie et dans les principaux commerces.



Conception & Impression © www.graffocean.com

La P'tite Balise

Votre périodique d'information au cœur de la commune.

N°7
Janvier
2018

Barbâtre
île de Noirmoutier

LES VŒUX DU MAIRE MEILLEURS VOEUX 2018



Le chemin se construit en marchant... (Antonio Machado)

N'y voyez aucune connotation politique ! Chaque nouvelle année ouvre un nouveau chemin. Un chemin à construire tous ensemble, pas à pas, avec le souhait qu'il soit celui du bonheur, de la joie, de la réussite, de la solidarité et de la paix.

2018 sera ce que nous en ferons, en famille, à l'école, au travail, au sein des associations, des assemblées d'élus, pourvu qu'il y ait place pour le partage, la tolérance, le respect, l'harmonie, les actions et les gestes qui soulagent, rassurent, encouragent et portent vers l'avant.

2018, l'année des 18 ans pour nos jeunes nés en l'an 2000. Déjà 18 ans ! Quel avenir allons-nous leur donner en perspective sur ce chemin d'incertitude ? Quels projets personnels ici ou ailleurs ? Quels projets pour celles et ceux qui veulent s'épanouir sur l'île ? Quels projets pour assurer l'attrait de notre territoire insulaire ? Quels projets pour cette île préservée en recherche d'équilibre, d'innovations et de nouvelles énergies ?

Le projet de territoire que sous entendait l'enquête citoyenne engagée en 2017 par le Conseil Communautaire, reste à bâtir. Dommage que le bilan des ateliers tarde à venir ! Un signal fort pour attester de la sincérité de la démarche de citoyenneté participative qui a été voulue et appréciée. Il va de soi que le projet doit être défini en cohérence et compatibilité avec la capacité financière du budget communautaire.

Notre commune n'est pas insensible à ces questionnements, à ces attentes, d'un vivre mieux pour chacune et chacun de vous. Si certains projets privés ou communaux ne voient pas le jour sur cette île cernée par la mer et la déferlante des réglementations, renseignez-vous auprès de vos élus, venez consulter en mairie les motifs de cette impuissance à vous satisfaire : le PPRL, la Loi littoral, pour n'en citer que quelques-uns. Vous comprendrez mieux les difficultés que nous rencontrons pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme, à édifier un nouveau bâtiment pour les services techniques, à créer des lotissements pour les jeunes, à offrir une place aux porteurs de projets dans le parc d'activités, à réaliser une halle de sports et loisirs pour le mouvement associatif, à relancer des activités ancestrales à la Fosse,

à engager les travaux de la résidence autonomie en cœur de bourg, à imaginer un parc photovoltaïque dans la plaine.

C'est pourquoi une réunion publique est envisagée en janvier pour vous en informer et débattre avec vous.

Les chemins de terre sont semés d'embûches, comme vous le savez. Ceux de la mer doivent également faire l'objet de toute notre attention... Depuis quelques mois vous entendez parler des extractions de granulats à quelques encablures de nos côtes, (entendez par là les sables marins), accordées par l'Etat à de grandes compagnies sablières. De nouveaux sites sont mis en exploitation ou en étude, près de l'Île du Pilier. Si nous ne nous mobilisons pas pour les arrêter, comme les Bretons ont réussi à le faire, de la bouche des experts en sédimentologie, c'est à 15 - 20 ans, la disparition totale du sable de nos plages insulaires, un affaiblissement de notre système naturel de défense contre les assauts de la mer, une vraie menace pour les frayères à poissons et la pêche côtière. Urgence absolue...

Un autre chemin dans la mer « le Gois » bénéficie des feux de l'actualité, depuis son classement par décret le 2 Novembre dernier. Nous avons adhéré à ce projet de classement et nous nous en réjouissons. Il est important que ce site exceptionnel soit protégé, restauré, et valorisé. Ce que nous ne souhaitons pas c'est qu'il soit sanctuarisé, ou qu'on y interdise les usages professionnels et la pêche à pied de loisir. Le lieu mérite une remise en ordre, une limitation des stationnements sur l'estran, et un espace muséographique côté Ile pour raconter son histoire. Le prochain grand dossier sera celui du classement Grand Site - UNESCO qui permettrait de bénéficier des aides financières indispensables à la restauration de son pavage notamment. Nous fêterons sur site, comme il se doit, ce classement au cours de l'été prochain.

Il existe des chemins bordés d'optimisme et de bonheur, sur le sable, dans les dunes, les bois, le polder, les marais, pour nous ressourcer, nous revivifier, nous redonner envie. Notre richesse est dans cette nature belle et généreuse.

2018, une année toute en jaune nommée ESPOIR, c'est le vœu que nous formons pour notre commune et l'île toute entière. Avec une pensée toute particulière pour celles et ceux qui souffrent, qui ont du mal dans leurs corps et dans leurs vies.

Bonne et heureuse ANNÉE 2018.

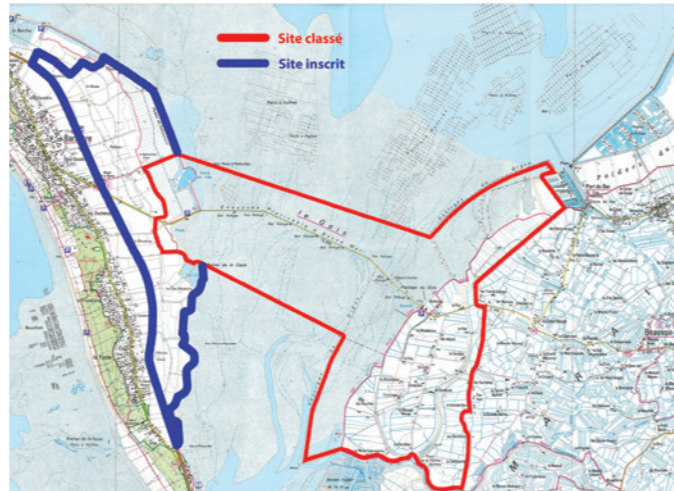
Le Maire, Louis GIBIER.

LE PASSAGE DU GOIS CLASSÉ AU TITRE D'INTERET NATIONAL ET PATRIMONIAL

Le Passage du Gois, le polder de Sébastopol et l'île de la Crosnière (Beauvoir-sur-mer) viennent d'être classés, le 2 novembre 2017, au titre d'intérêt national et patrimonial par le Conseil d'Etat. Ce classement très attendu par les habitants et les élus de la municipalité de Barbâtre fait suite à la proposition du comité de pilotage initié à l'automne 2013. Ce dernier est composé des services de l'Etat, du Conseil départemental de la Vendée, des communes de Barbâtre et Beauvoir-sur-mer, et de la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier.

Le classement reconnaît officiellement le caractère remarquable et exceptionnel de ces sites, et instaure un régime de protection permettant d'assurer durablement sa conservation et sa mise en valeur. L'importance de la valorisation du patrimoine et le développement des activités sont sous-entendus par ces termes.

Ce classement est une première étape vers la classification du Gois sur la Liste du patrimoine de l'UNESCO.



L'OPÉRATION « PAYSAGES DE VOTRE COMMUNE »



Après quelques années d'interruption, Barbâtre participe depuis 2015 à l'opération « paysage de votre commune » organisée par le CAUE de la Vendée, Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement.

Deux volets nous intéressent, l'un adressé aux particuliers pour les jardins privés ou publics, un jury se déplace dans les jardins inscrits par leurs propriétaires, désigne un lauréat qui participe de fait au concours intercommunal, puis le cas échéant à l'arrondissement et enfin au titre du département.

Nous félicitons M. et Mme ORVOEN qui ont reçu un prix d'arrondissement pour l'année 2017.

Le deuxième volet s'adresse aux communes qui peuvent présenter leur environnement, places et jardins. C'est lors de la soirée du CAUE, le 16 novembre dernier, que la municipalité de Barbâtre a eu le plaisir de recevoir le 3^{ème} prix départemental.

Ce prix est important car il offre à la commune de Barbâtre la possibilité de concourir cette année au niveau régional en vue d'obtenir une première fleur.

Ces prix « paysage de votre commune » ne sont pas là uniquement pour récompenser un fleurissement réussi mais bien pour encourager et valoriser nos paysages, notre environnement en général, avec une attention particulière sur le respect des bonnes pratiques environnementales et une volonté de favoriser la plantation d'espèces locales ou adaptées à nos sols et climat.

Merci aux services techniques et à tous les Barbâtrains qui, par leur action de jardiniers passionnés, embellissent la commune. L'entretien des haies, des clôtures, le fleurissement des pieds de mur participent au succès collectif !

N'hésitez pas à vous inscrire dès le mois d'avril à la mairie pour le concours paysage de votre commune 2018.

DON

Un beau geste.

Lors d'une récente succession, la famille TRET- VERE - MAINIERE de Noirmoutier-en-l'Île, ayant des origines Barbâtrines, a fait don au Centre Communal d'Action Sociale, d'une parcelle de terre sise au lieu dit « la Croix Mainguet » tout près du centre de BARBATRE. Cette parcelle, après amendement et aménagement va accueillir au printemps 2018 des jardins familiaux pour le plus grand bonheur des jardiniers intéressés par cette action du CCAS. Dénommé le « JARDIN DE FELICITE » - du prénom de son ancienne propriétaire, il marquera et traduira la reconnaissance et le merci des membres du CCAS, envers les généreux donateurs.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification, créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains en décembre 2000. Il s'agit d'un outil de gestion du développement territorial et urbain qui permet de concrétiser une véritable démarche de projet de territoire. Ce document est par ailleurs fondamental pour le territoire car il a des incidences directes sur la vie quotidienne des habitants. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol.

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'ÉLABORATION D'UN PLU ?

• Concertation

- Prescription de l'élaboration d'un PLU
- Phases d'études
- Débat sur le PADD
- Phase d'élaboration du document

- Bilan de la concertation et Arrêt du projet de PLU (3 mois)
- Enquête publique (1 mois)
- Approbation du PLU

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

- Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune est devenu caduc le 27/03/2017
- La Commune est passée en Règlement National d'Urbanisme (RNU)
- Arrêt du PLU le 4 Juillet 2017

POURQUOI LE REPORT DE L'ENQUÊTE ?

- Suite aux différentes remarques des Personnes Publiques Associées (PPA), il nous a été demandé de reporter l'enquête publique. En effet, il convient de se donner le temps de présenter un document le plus abouti possible afin d'assurer la stabilité juridique du futur PLU.
- Le projet de PLU sera modifié. Un nouveau calendrier sera établi pour une approbation possible courant 2018.



AMÉLIORATION À L'HABITAT, UN NOUVEAU PROGRAMME !



La communauté de communes de l'île de Noirmoutier renouvelle en 2018 le programme de soutien à la rénovation des bâtiments anciens âgés de 15 ans ou plus dans le cadre de l'opération programmée pour l'amélioration à l'habitat (OPAH). Des aides financières en fonction de vos ressources sont proposées.

Si vous êtes propriétaires occupant ou bailleur d'un bâtiment ancien et souhaitez le faire rénover, n'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS en mairie ou à la communauté de communes.

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ÉVOLUENT !

Pour réaliser une demande de certificat d'immatriculation (depuis le 16 novembre 2017), réalisez vos démarches :

- En ligne sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ; ou sur France connect, certaines démarches nécessiteront obligatoirement de passer par France connect.
- En passant par un professionnel de l'automobile habilité.

• En préfecture, des points d'accueil avec des médiateurs sont mis en place pour vous aider dans vos démarches en ligne.

Pour demander ou renouveler votre carte nationale d'identité (depuis le 1^{er} mars 2017), réalisez vos démarches :

- En ligne (pré-demande) sur le site internet www.predemande-cni.ants.gouv.fr
- En mairie dans toute commune équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre

lieu de résidence.

Pour vous pacser (depuis le 1^{er} novembre 2017), réalisez vos démarches :

- En mairie dans votre commune de résidence.
- Auprès d'un notaire.

Pour changer de prénom (depuis le 17 février 2017), réalisez vos démarches :

- En mairie dans votre commune de résidence ou de lieu de naissance.

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

ATTENTION ! Les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2018 sont à déposer à la mairie de Barbâtre avant le 31 mars 2018. Toute demande réalisée après la date butoir sera refusée.

Les formulaires à fournir par les associations sont disponibles sur le site service-public.fr. La mairie reste disponible pour toute demande de renseignements supplémentaires.